



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/94

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 26 : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p>PROCURATIONS 1 : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p>ABSENTS 0</p> <p>SECRETAIRE : Manon PLESSIS</p>
---	---

INITIATIVE VENDEE TERRES ET LITTORAL (IVTL) PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE - DESIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Rapporteur : M. Mathieu RIOU

La plateforme d'initiative locale de L'île d'Yeu, créée en 2005, est animée par un Comité d'Agrément composé de chefs d'entreprises en activité ou retraités, d'organismes bancaires, d'experts comptables et de représentants de chambres consulaires,

Cette plateforme fait partie de l'association I.V.T.L dont le siège est situé à la Roche-sur-Yon. Un délégué du Comité d'Agrément de L'île d'Yeu désigné par ses pairs : M. MOUSNIER Alain en qualité du Président dudit comité d'agrément et un représentant du Conseil Municipal de L'île d'Yeu siègent au sein du Conseil d'Administration de l'association,

Depuis Octobre 2023, M. Emmanuel MAILLARD, adjoint au développement économique lors du précédent mandat, y représentait la Commune de L'île d'Yeu en compagnie de Monsieur Alain MOUSNIER,

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Commune, au sein du Conseil d'Administration d'I.V.T.L., par un élu autre que le Maire,

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ◆ **DÉSIGNE** Monsieur Mathieu RIOU, adjoint au développement économique, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association I.V.T.L.,
- ◆ **AUTORISE** la prise en charge de tous les frais occasionnés par les déplacements des membres du Conseil d'Administration IVTL de l'Ile d'Yeu (Monsieur Mathieu RIOU et Monsieur Alain MOUSNIER)
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération abroge la délibération du 16 octobre 2023 (DEL/NN/23/10/147)

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

*la secrétaire de
séance.*

